



République Française

Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2025-070

Service finance

ATTRIBUTION MAPA : LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEUR

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de faire appel à un prestataire extérieur pour le transport des enfants et adultes dans le cadre des activités scolaires, périscolaires et du CCAS,

CONSIDÉRANT l'avis pour la consultation relative au marché 2025-06 de « Location de cars avec chauffeur » mise en ligne le 25/09/2025 sur le profil d'acheteur MAXIMILIEN,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres.

DÉCIDE

Article 1 :

D'ATTRIBUER le marché public suivant :

Référence	MAPA 2025-06	Location de cars avec chauffeur
	Forme	Accord cadre mono-attributaire à bons de commande
	Code CPV	60172000-4 Location d'autobus et d'autocars avec chauffeur
Titulaire	Raison sociale	SAVAC Sces Automobiles de la Vallée de Chevreuse
	Adresse	37 Rue de Dampierre - 78460 CHEVREUSE
	SIRET	SIRET N°679 801 605 00016
Montant mini		3 000 € HT (annuel)
Montant maximum		29 900 € HT (annuel)
Nature des prix du marché	<input type="checkbox"/> Forfaitures	<input checked="" type="checkbox"/> Unitaires
Durée du marché	12 mois, reconductible 2 fois par tacite reconduction	

Article 2 :

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents contractuels.

Article 3 :

DE PAYER les dépenses sur le chapitre 011 du budget.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et au prestataire.

Villiers-sur-Orge, le 05/12/ 2025

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

